

AFFAIRE N° 12 - Construction d'un plateau E. P. S. au groupe scolaire de DOMENJOD -
Autorisation de solliciter un emprunt d'un montant de 100 000 F auprès de la C C C E.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le jeudi 12 février 1976, avait lieu l'appel d'offres relatif à la réalisation d'un plateau E. P. S. au groupe scolaire de Domenjod.

Cet appel d'offres s'est révélé infructueux. Après consultation d'entreprises, la Société Industrielle Routière a proposé de réaliser les travaux pour un montant de :

	180 372,92 F
- somme à valoir pour révision de prix	10 000
- imprévus et divers	<u>9 627,08</u>
	200 000,00 F

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Jeunesse et Sports	100 000 F
- emprunt C C C E	<u>100 000</u>
	200 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter de la C C C E un emprunt de 100 000 F pour permettre la réalisation de cette opération.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter de la Caisse Centrale de Coopération Economique, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de CENTS MILLE FRANCS (100 000 F) destiné à financer la construction d'un plateau EPS au groupe scolaire de Domenjod.

- Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré ;

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire, à inscrire au Budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution des dits travaux.

S'engage à inscrire chaque année en dépenses obligatoires au Budget Communal les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Vu
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités locales
Signé : Paul PASTOR

Pour copie conforme
aut. donné le 17 juin 1976
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE